



Titre :

Scénario pour pratique d'évacuation

Politique no. :

750.03

Révisions:

05/2016, 06/2016, 04/2018, 11/2019, 11/2022

Date d'entrée en vigueur :

1er octobre 2014

S'applique à :

Administrateur, superviseur des services d'hébergement, DSI, superviseur des soins infirmiers, superviseur des programmes, infirmières, pssp.

Table des matières

1. Énoncé de la politique	3
1.1. Énoncé.....	3
2. Objectif de la politique.....	3
2.1. Objectifs	3
3. Application de la politique.....	3
3.1. Application	3
4. Exigences de la politique	3
4.1. Exigences	3
5. Responsabilités.....	5
5.1. Employés	5
6. Autorité législative	5
7. Références.....	5

1. Énoncé de la politique

1.1. Énoncé

1.1.1. Un scénario est préparé annuellement par la Résidence, et ce, en prévision d'une pratique d'évacuation. Ledit scénario, approuvé par le chef pompier de la ville de Hawkesbury, est destiné à faciliter l'évacuation des occupants en cas d'incendie ou d'urgence. En sachant par où et comment évacuer, la Résidence met ainsi toutes les chances de son côté de sortir tous les résidents en sécurité.

2. Objectif de la politique

2.1. Objectifs

2.1.1. S'assurer que le personnel sur place connaisse son rôle lors d'une évacuation.

2.1.2. Voir à ce que le personnel sur le quart de travail étant le moins nombreux puisse répondre à l'urgence selon les délais requis par le Code d'incendie de l'Ontario.

2.1.3. S'assurer qu'il y a suffisamment de personnel sur place pour répondre à un incendie, en fonction de l'installation des systèmes de sécurité (détecteurs de fumée, gicleurs, portes coupe-feu)

2.1.4. Évaluer le plan d'évacuation en place et vérifier que tous les systèmes mécaniques pour assurer la sécurité des résidents et des employés en cas de feu fonctionnent bien.

3. Application de la politique

3.1. Application

3.1.1. Cette politique s'applique à l'administrateur, superviseur des services d'hébergement, DSI, superviseur des soins infirmiers, superviseur des programmes, infirmières ainsi qu'aux pssp.

4. Exigences de la politique

4.1. Exigences

4.1.1. Chaque année, le superviseur responsable communique avec le directeur du service des incendies pour prévoir la date de la pratique d'évacuation pour la prochaine année.

4.1.2. Lorsque la date est déterminée, le superviseur concerné fait parvenir une invitation Outlook à tous les membres de l'équipe administrative et au chef du service des incendies.

- 4.1.3.** Le superviseur responsable communique avec le directeur d'une école secondaire de la région afin que des étudiants puissent prendre le rôle des résidents aux fins du scénario d'évacuation.
- 4.1.4.** Suite à l'approbation du directeur d'école, le superviseur communique avec l'enseignant afin de lui expliquer l'activité et de lui confirmer la date de la pratique. Ainsi, l'enseignant réservera le groupe d'étudiants pour la date prévue de l'activité, et ce, lors de l'élaboration du calendrier scolaire annuel.
- 4.1.5.** La Résidence est responsable de réserver et de défrayer les coûts des autobus pour conduire les étudiants de l'école à la Résidence et pour le retour à l'école suivant la pratique d'évacuation.
- 4.1.6.** Le superviseur responsable prépare un scénario en utilisant la feuille de calcul qui a été mis au point par OFMEM. Le superviseur pourra également se baser sur le scénario de l'année précédente et y apporter les changements s'il y a lieu. Suite à l'élaboration du plan, ce dernier rencontre l'équipe administrative pour leur présenter le scénario préparé.
- 4.1.7.** Le superviseur soumet ensuite le scénario à la personne responsable au service des incendies par courriel, et ce, pour son approbation.
- 4.1.8.** L'exercice d'incendie doit être fondé sur un scénario représentant le plus faible complément au niveau de dotation, soit le quart de travail ayant le moins d'employés sur place. Voir le formulaire « Vulnerable Occupancy — Fire Drill Scenario Form en annexe.
- 4.1.9.** Suivant l'approbation du scénario par le service d'incendie de la Ville de Hawkesbury, une note de service est acheminée au groupe des soins infirmiers afin de les inviter à participer à la pratique d'évacuation.
- 4.1.10.** Une annonce est acheminée par le biais du système téléphonique "Sumum" à toutes les personnes responsables des résidents pour les informer de la date de la pratique.
- 4.1.11.** Une note est également préparée et distribuée dans la chambre de chaque résident afin de les informer de la pratique.
- 4.1.12.** Une rencontre est prévue quelques jours avant la pratique, et ce, avec les volontaires participant à la pratique. Le superviseur responsable expliquera le scénario et leur rappellera les procédures à suivre.
- 4.1.13.** Une rencontre est également prévue avec les étudiants qui participent à l'évacuation afin de les informer spécifiquement du rôle qu'ils auront à assurer pendant la pratique alors qu'ils devront prendre la place d'un résident spécifique.

4.1.14. Le DSI ou le superviseur des soins infirmiers est responsable de faire préparer des affiches d'identification bien visible afin de bien identifier la mobilité de chaque résident et de faciliter le travail des préposés aux soins infirmiers et des étudiants qui auront à jouer le rôle du résident.

4.1.15. Un dîner est prévu pour les étudiants, le responsable local des incendies, son assistant, le personnel administratif et de soutien qui participent à la pratique d'évacuation.

4.1.16. Une rencontre avec la participation du service des incendies se tient après la pratique afin de faire un rapport de fin de pratique afin d'identifier les points à améliorer, le cas échéant, tout comme ce qui a bien fonctionné. Les points soulevés sont consignés au formulaire par le chef pompier. Celui-ci est ensuite remis au superviseur des services d'hébergement.

4.1.17. Chaque personne participant à l'exercice doit signer le formulaire afin de confirmer sa participation.

4.1.18. La politique est révisée annuellement.

4.1.19. Voici la liste des numéros de téléphone nécessaire à la préparation du scénario.

FOURNISSEUR	CONTACT
Conseil scolaire Catholique-Régionale Hawkesbury	613.632.7055
Directeur du service d'incendie	613.632.1105
Autobus Campeau	613.632.7809 ou 613.294.4234 ou 1.888.962.8717

5. Responsabilités

5.1. Employés

5.1.1. Les employés doivent prendre connaissance de cette politique.

6. Autorité législative

6.1.1. Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

6.1.2. Code d'incendie Ontario

6.1.3. OFMEM

7. Références

7.1.1. Vulnerable Occupancy—Fire Drill Scenario Form

7.1.2. FORM 750.02.02 Fiche de participation : Pratique de feu

Eric Larocque

Signed with ConsignO Cloud (08/11/2022)
Check with verifio.com or Adobe Reader.

Prescott
Russell

Eric Larocque
Administrateur